

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Forfait d'aide (B)
Ruches vides neuves	Les ruches achetées doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit	20 €
Ruchettes vides neuves	<p>Les ruchettes doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit.</p> <p>Cas particuliers : Les ruchettes en polystyrène haute densité ou en polypropylène sont éligibles à condition que le devis et/ou facture précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « haute densité » ou « polypropylène » - qu'un nourrisseur « séparé » est acheté concomitamment 	13 €
Nucléi ou ruchette de fécondation	<ul style="list-style-type: none"> - les nucléis ou ruchettes de fécondation doivent être achetées assemblées - Mention obligatoire nucléi ou ruchettes de fécondation sur devis et/ou facture 	8 €
Essaims	Les essaims doivent être produits au sein de l'Union Européenne. Les paquets d'abeilles sont éligibles	40 €
Reines	Les reines doivent être produites au sein de l'Union Européenne	8 €

Date limite de dépôt du dossier, avant le 15 janvier 2018

Plus d'informations sur le site [FranceAgrimerApiculture](http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture)

[<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture>]

➤ notamment le cerfa 15088*06

[http://www.franceagrimer.fr/content/download/53835/520274/file/2017_DA_cheptel

[15089-06_V1F.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/53835/520274/file/2017_DA_cheptel)] à remplir pour la demande d'aide au repeuplement du cheptel.

Devis en produits d'élevage et attestation d'origine du cheptel

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir des devis en reines ou en essaims, et le Cerfa 15093*05

[http://www.franceagrimer.fr/content/download/53836/520287/file/2017_attestation%05_V1F.pdf] d'attestation d'origine du cheptel.

Les prix des reines et des essaims pour la saison 2018 :